

Bilinguisme gréco-latin et épigraphie, Actes du colloque international, Lyon, 17-19 mai 2004. Frédérique BIVILLE, Jean-Claude DECOURT et Georges ROUGEMONT (éd.). Lyon. Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux. 2008. 342 p. Collection de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée 37. Série épigraphique et historique 6.

ISSN : 0985-6471 - ISBN 978-2-35668-000-6

Compte-rendu par Julie SORBA, Université Grenoble Alpes – LIDILEM - Julie.Sorba@u-grenoble3.fr

Ce volume regroupe 16 contributions réparties en 3 ensembles thématiques et géographiques : « Contacts linguistiques et témoignages épigraphiques » (Partie 1) ; « Grec et latin en Orient » (Partie 2) ; « Latin et grec en Occident » (Partie 3). En fin de volume se trouvent fort utilement un index des inscriptions, un des auteurs et des citations ainsi qu'un index des noms propres et un des notions.

Nous proposons dans les lignes qui suivent un compte-rendu synthétique de cet ouvrage riche et dense. Le lecteur désireux d'approfondir l'une ou l'autre des contributions brièvement mentionnées pourra accéder à la version détaillée située dans la suite du document (p.5).

Compte-rendu : version synthétique

Dans l'avant-propos, Frédérique Biville, Jean-Claude Decourt et Georges Rougemont affichent l'ambition de décloisonner le domaine de recherche du bilinguisme en rapprochant non seulement les spécialistes du monde grec de ceux du monde romain, mais aussi les linguistes des historiens et des épigraphistes. Même si les recherches sur le bilinguisme se sont développées ces vingt dernières années, les auteurs soulignent la nécessité d'exploiter plus systématiquement les données de l'épigraphie.

(I) Dans la première partie, l'historien Athanassios Rizakis, dans son article intitulé « **Langue et culture ou les ambiguïtés identitaires des notables des cités grecques** », s'efforce d'aborder les données de l'histoire grecque dans une approche linguistique. La voie du rapprochement est ainsi ouverte par cette étude des mentalités qui se place sous le patronage des travaux du linguiste Michel Dubuisson. Après un essai de définition des notions de bilinguisme, de diglossie et d'acculturation, l'auteur constate la difficulté à traiter du bilinguisme gréco-latin du fait d'une documentation peu explicite et d'une nécessaire mais délicate interdisciplinarité. Ensuite, dans le second article, intitulé « **Situations et documents bilingues dans le monde gréco-romain** », Frédérique Biville présente une synthèse posant les enjeux de l'étude du bilinguisme dans le contexte spécifique de l'Antiquité gréco-romaine. L'auteure définit le cadre d'une méthodologie pour ce champ disciplinaire dont l'exploration ne fait que commencer et propose un essai de classement et de typologie des inscriptions du corpus dit bilingue.

(II) La deuxième partie comporte neuf contributions (1-9) consacrées au bilinguisme gréco-latin en Orient.

(1) Claire Hasenohr étudie d'abord « **Le bilinguisme dans les inscriptions des *magistri* de Délos** ». Sous domination athénienne depuis 167 av. n.e., le principal *emporion* de Méditerranée orientale au I^{er} s. av. n.e. a vu s'installer sur son sol de nombreux *negotiatores* italiens. À travers une trentaine de dédicaces au formulaire répétitif émanant des *magistri*, l'auteure tente de montrer l'intérêt de ces textes pour définir les particularités du bilinguisme gréco-latin des *Italici* de Délos.

(2) Le deuxième article, de Denis Rousset, est consacré à l'« **Usage des langues et [à l']élaboration des décisions dans le « monument bilingue » de Delphes** ». Le corpus est constitué des actes amphictioniques en langue grecque de 117 av. n.e., et des décisions du légat de Trajan, C. Avidius Nigrinus, en langues grecque et latine, de 110. Il s'agit de la première inscription bilingue copiée dans l'Orient grec qui expose, en quelques 300 lignes, une double série de décisions officielles. L'auteur présente sa réflexion d'historien sur le bilinguisme de ces inscriptions.

(3) Dans le troisième article, « **L'épigraphie funéraire bilingue des Italiens en Grèce et en Asie, aux II^e et I^{er} s. av. J.-C.** », Élodie Bauzon considère le bilinguisme en tant que phénomène historique et sociologique, comme « un élément important dans la recherche des signes de l'intégration des Italiens dans le monde grec ». L'auteure se place sous le patronage de Jean Hadas-Lebel pour établir la distinction entre la qualité d'un individu compétent en deux langues (*bilingualité*) et la situation touchant un nombre variable d'individus ayant en commun la pratique des deux idiomes (*bilinguisme*). Son hypothèse est que la pratique des *negotiatores* installés en Orient révèle une situation de bilinguisme.

(4) Dans « **Le grec et le latin dans les inscriptions de Béroia** », Miltiade Hatzopoulos choisit d'examiner les rapports entre le grec et le latin dans une région de la Grèce du Nord où est attestée, à époque moderne, une importante minorité de locuteurs d'une langue néolatine. L'auteur s'était déjà occupé de ce problème en Épire, dans la colonie romaine de Thesprotie, mais la documentation lacunaire sur les cités de Macédoine empêchait de le faire jusqu'alors. Le corpus des inscriptions de Beroia offre désormais une documentation sur les langues écrites de la capitale du *koinon* macédonien à époque romaine.

(5) Dans sa contribution intitulée « **Aspects du bilinguisme gréco-latin dans la province de la Mésie inférieure** », Giovanbattista Galdi organise sa réflexion autour d'un corpus d'inscriptions latines et grecques de Scythie mineure. Les plus importantes colonies grecques, les centres urbains d'Histria, de Tomis et de Callatis, sont restées en contact étroit avec la Grèce pendant toute leur durée de vie. Comme les 1496 inscriptions du corpus sont antérieures à la fin du IV^e s., elles témoignent de la coexistence du latin et du grec pendant une période d'environ 300 ans tout en apportant un matériau inédit à l'étude du bilinguisme.

(6) Catherine Dobias-Lalou revient quant à elle « **Sur quelques faits de bilinguisme gréco-latin dans le corpus épigraphique cyrénaïque** ». La Cyrénaïque, une région de langue grecque sous administration romaine dès le I^{er} siècle av. n.e., offre un corpus d'inscriptions latines et bilingues. L'auteure s'intéresse précisément aux documents bilingues relatant l'action du légat de Pompée en 67 av. n.e. (Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus) ainsi qu'à la stèle dite des « édits d'Auguste » (7-4 av. n.e.) et aux cippes de récupération foncière (I^{er} s.). L'objectif est ici d'étudier le bilinguisme en tenant compte des conduites pratiques auxquelles correspondent les indices de bilinguisme.

(7) Pour sa part, Cédric Brélaz analyse « **Le recours au latin dans les documents officiels émis par les cités d'Asie Mineure** ». Le grec étant la langue des relations politiques et administratives entre les autorités romaines et les communautés locales de la moitié orientale de l'Empire, l'auteur se donne pour objectif d'examiner les raisons qui ont poussé certaines cités grecques à utiliser le latin, dans le contexte public des inscriptions honorifiques. L'originalité de cette contribution repose sur l'examen des sources littéraires pour déterminer le degré de connaissance de la langue latine chez les hellénophones.

(8) Dans la huitième contribution, intitulée « **Bilinguisme et trilinguisme à Palmyre** », Jean-Baptiste Yon ouvre une perspective sur le multilinguisme en Syrie, dans une partie de l'Empire romain où le grec et le latin sont très peu utilisés par les population locales. En effet, ce sont

l'araméen, l'hébreu ou encore d'autres langues du groupe nord-arabique qui y sont employées. Palmyre est sans doute le mieux documenté des cas de multilinguisme de l'Empire, bien que le latin y soit rare. L'objectif de l'auteur est de comprendre le rôle du latin à Palmyre où le grec et l'araméen sont les deux langues officielles hors du domaine militaire.

(9) Cette deuxième partie se clôt avec la contribution de Denis Feissel, « **Écrire grec en alphabet latin : le cas des documents protobyzantins** ». L'État protobyzantin cesse d'utiliser le latin comme langue officielle au VI^e siècle. Mais c'est alors que se développe en Orient la mode de transcrire en alphabet latin des mots de la langue grecque. Comment expliquer cet apparent paradoxe ? À partir d'une nouvelle inscription de 533, l'auteur cherche à préciser l'étendue et les modalités de ce phénomène dans les documents protobyzantins non littéraires (IV^e s. - VII^e s.).

(III) La troisième et dernière partie du volume présente cinq contributions (1-5) consacrées aux phénomènes de bilinguisme en Occident.

(1) Dans la première d'entre elles, « **Remarques sur le vocabulaire politique des *Res Gestae Divi Augusti*** », Jean-Françoise Berthet propose de mettre en lumière les facettes lexicales de la déviation politique en repérant les indices de la transformation du légalisme républicain en pouvoir personnel, dans le testament politique d'Auguste, écrit en latin et traduit en grec pour les cités provinciales de l'Est de l'Empire.

(2) La deuxième contribution, de Daniel Vallat, intitulée « **Interférences onomastiques et péri-onomastiques dans les *Res Gestae d'Auguste*** », s'intéresse au devenir des noms propres latins dans leur traduction grecque. L'étude révèle que les solutions adoptées sont diverses et qu'elles mettent en jeu, chacune à leur manière, les compétences linguistiques et culturelles du traducteur. Dans le corpus choisi (*RGDA*), le bilinguisme n'a rien d'évident car les deux textes ne se mélangent pas, sauf précisément au niveau onomastique. L'étude examine successivement le cas des anthroponymes, des toponymes et des théonymes.

(3) Dans le troisième article de cette dernière partie, « **Observations sur la forme grecque des indications calendaires romaines à Rome à l'époque impériale** », Heikki Solin étudie la façon dont les Grecs de Rome ont exprimé les jours du mois du calendrier romain à époque impériale. Le corpus choisi est composé des inscriptions chrétiennes (IV^e-V^e s.) et de graffiti pariétaux inédits d'une maison privée à proximité de la Stazione Termini à Rome (II^e-III^e s.).

(4) Bruno Rochette, dans la quatrième contribution, étudie « **Le bilinguisme gréco-latin dans les communautés juives d'Italie d'après les inscriptions (III^e-VI^e s.)** ». Son objectif est de proposer une étude sociolinguistique afin d'analyser les attitudes linguistiques des deux communautés juives. Le corpus est constitué d'inscriptions en provenance des catacombes romaines et de Venosa (Apulie-Lucanie). Les langues usitées dans les épitaphes des catacombes varient d'un site à l'autre. Le bilinguisme est donc répandu dans les communautés juives, mais à des degrés divers. Le dossier épigraphique juif d'Italie pose ainsi des questions relatives à l'emploi des langues : est-ce une communauté bilingue ? Peut-on parler de diglossie ? Se produit-il une évolution ?

(5) Enfin, la troisième partie de ce volume se clôt par l'article de Jean-Claude Decourt qui examine « **Le bilinguisme des inscriptions de la Gaule** ». Son corpus est constitué de 150 inscriptions grecques d'époque impériale. Il s'agit d'un ensemble clos, homogène d'un point de vue chronologique, réparties sur le pourtour méditerranéen et la vallée du Rhône (Lyon, Autun). Le contexte linguistique est celui d'un milieu fortement latinisé et en partie celtisant pour l'épigraphie. Ainsi, il existe différents degrés de bilinguisme qui trahissent différents degrés d'acculturation à la langue et à la culture dominantes. La spécificité de ce corpus permet

d'envisager non seulement le bilinguisme gréco-latin dans cette zone marginale du monde grec, mais aussi spécifiquement l'emploi de l'alphabet grec pour noter du gaulois.

En conclusion de cet imposant volume, Jean-Louis Ferrary souligne que l'ouvrage a permis un dialogue fécond entre les linguistes, qui amènent leur questionnement et leurs outils d'analyse, et les historiens et épigraphistes, qui étudient un matériau très diversifié et certainement plus proche de la langue parlée que le matériau littéraire. L'ensemble des articles couvre un large spectre spatial et temporel (II^e s. av. n.e. – VII^e s.), même si la *pars orientalis* hellénophone demeure la plus étudiée dans ce volume. La tendance générale qui distingue d'un côté le latin, langue de pouvoir, et de l'autre, le grec, langue de culture, n'est nullement systématique et c'est là tout l'intérêt des contributions de ce volume de le montrer.

Compte-rendu : version détaillée

Avant-propos

Dans l'avant-propos, Frédérique Biville, Jean-Claude Decourt et Georges Rougemont rappellent tout d'abord le multilinguisme du monde gréco-romain avec la domination des langues latine et grecque, et la richesse des informations apportées par les inscriptions multilingues nombreuses et variées. Présentes sur toute l'étendue du monde gréco-romain depuis la fin du III^e s. av. n.e., celles-ci sont particulièrement abondantes en Italie centrale et méridionale ainsi que dans le Proche-Orient hellénisé. Les auteurs affichent l'ambition de décroiser ce domaine de recherche en rapprochant non seulement les spécialistes du monde grec de ceux du monde romain, mais aussi les linguistes des historiens et des épigraphistes. Même si les recherches sur le bilinguisme se sont développées ces vingt dernières années, les auteurs soulignent la nécessité d'exploiter plus systématiquement les données de l'épigraphie. Il s'agit donc, d'une part, de confronter les documents et de croiser les points de vue pour réfléchir sur les notions de bilinguisme, d'interférence et d'acculturation, et, d'autre part, d'établir une typologie des divers types de documents épigraphiques pertinents ainsi que des comportements langagiers et des différents modes de coexistence et d'interprétation des deux langues dans l'Antiquité.

Partie 1 : Contacts linguistiques et témoignages épigraphiques

Dans le premier des deux articles qui composent cette partie, intitulé « **Langue et culture ou les ambiguïtés identitaires des notables des cités grecques** », l'historien Athanassios Rizakis s'efforce d'aborder les données de l'histoire grecque dans une approche plus linguistique. La voie du rapprochement est ainsi ouverte par cette étude des mentalités qui se place sous le patronage des travaux linguistiques de Michel Dubuisson. Après un essai de définition des notions de bilinguisme, de diglossie et d'acculturation, l'auteur constate la difficulté à traiter du bilinguisme gréco-latin du fait d'une documentation peu explicite et d'une nécessaire mais délicate interdisciplinarité.

Dans l'Antiquité, les locuteurs bilingues vivent à Rome, mais aussi loin de Rome. En Orient, on trouve des Romains complètement acculturés, tels les Synepirotae, de riches fermiers et éleveurs romains installés en Épire. Pour les intellectuels, l'acculturation peut être le produit d'un mariage ou d'un choix. L'auteur note que cette situation conforte les Grecs dans l'idée de la supériorité de leur *paideia* et que le biculturalisme en Orient est « presque à sens unique » (p.21). Néanmoins, il ne s'agit pas d'une résistance au pouvoir romain, mais plutôt d'une réponse compensatoire au pouvoir romain auquel ces intellectuels étaient largement associés. En effet, l'auteur défend la thèse que « ce comportement multiple et contradictoire crée toute l'ambiguïté identitaire des intellectuels grecs, laquelle n'est pas une invention moderne mais une réalité de leur temps » (p.22). En effet, l'acculturation romaine des notables grecs se révèle, par exemple, dans l'anthroponymie : si depuis la République, toutes les catégories sociales adoptent des noms romains, les notables de cités franchissent néanmoins un pas supplémentaire, sous le Principat, en adoptant les *tria nomina*. Les aristocrates locaux manifestent ainsi ouvertement leur fierté d'être romains.

En revanche, l'introduction et la diffusion de la langue latine rencontrent en Orient une résistance. Le grec est utilisé pour la rédaction des documents publics et ne sont rédigés en latin que ceux s'adressant aux magistrats romains ainsi que quelques rares dédicaces à l'empereur. Néanmoins, l'ignorance totale du latin était un obstacle pour ceux qui désiraient faire une carrière administrative. De ce fait, l'empire multilingue applique une spécialisation linguistique (déjà relevée par Dragon, 1969) : le latin, langue de pouvoir, et le grec, langue de culture ; le citoyen

accompli se doit de posséder les deux. De plus, l'apprentissage n'est pas le même selon les besoins : certains intellectuels peuvent vouloir accéder seulement à la littérature écrite, tandis que d'autres peuvent avoir besoin de la langue quotidienne du fait de leur immersion en milieu romain, ou encore par nécessité d'acquérir une pratique d'expert au service de la traduction dans l'administration. Dans ces cas, l'acculturation ne se limitait pas seulement aux phénomènes purement linguistiques.

L'auteur conclut en disant que le bilinguisme est un phénomène rare en Orient, touchant « la partie la plus ambitieuse et la plus ouverte de la classe supérieure des cités » (p.27). La romanisation des Grecs leur permet de participer au pouvoir dans les premiers siècles de notre ère, mais il en va autrement pour les Romains. En effet, l'auteur souligne la dissymétrie existant entre les comportements linguistiques des Romains et ceux des Grecs : le Romain cultivé pratique les deux littératures, l'intellectuel notable grec n'est bilingue que pour des raisons pratiques d'ordre politique ou technique. Néanmoins, un changement s'opère avec la soumission progressive au pouvoir de Rome et l'adoption de ses valeurs sociales : les notables grecs sont alors partagés entre la culture grecque et le nouveau comportement politique et social romain à afficher, ce qui provoque, au Haut-Empire, une ambiguïté identitaire du notable grec. Au Bas-Empire, se produit une nouvelle adaptation avec la naissance d'une véritable vogue pour la langue et la culture romaines qui voit les jeunes Grecs se tourner vers l'étude du droit romain et délaisser la littérature et la rhétorique à la base de la *paideia* hellénique.

Dans le second article, intitulé « **Situations et documents bilingues dans le monde gréco-romain** », Frédérique Biville présente une synthèse posant les enjeux de l'étude du bilinguisme dans le contexte spécifique de l'Antiquité gréco-romaine. L'auteure définit le cadre d'une méthodologie pour ce champ disciplinaire dont l'exploration ne fait que commencer et propose un essai de classement et de typologie des inscriptions du corpus dit bilingue.

Dans un premier temps, l'auteure souligne le caractère complexe et protéiforme de la notion de bilinguisme. Dans le cas gréco-latin, il s'agit d'« une abstraction que l'on ne peut saisir qu'à travers des situations concrètes de communication, des individus et des textes produits » (p.35), puisque tout texte épigraphique bilingue « reflète une situation énonciative à chaque fois unique et originale » (p.36). L'examen du contexte historique et sociolinguistique se révèle alors indispensable : quelle est la langue de pouvoir et d'administration ? Quelle est la langue de culture et de communication ? Quel est le degré d'alphabétisation de la population ? Quels sont les rapports entre les communautés linguistiques ? Quels sont les statuts ethniques, linguistiques et culturels de tous les locuteurs produisant les textes (du commanditaire au graveur) ? Et surtout, quel est l'usage respectif des deux langues dans le document (choix, répartition, taille des caractères, contenu référentiel *etc.*) ? C'est en répondant à toutes ces questions que l'on peut espérer cerner un peu mieux cette notion complexe car au sein d'une même communauté, d'un même individu et d'un même énoncé, coexistent et interfèrent « deux langues aux structures linguistiques différentes et porteuses de concepts et d'usages qui ne se recoupent pas nécessairement. » (p.36).

F. Biville attire également l'attention sur les abstractions que sont « le » grec et « le » latin, deux langues qui se réalisent à travers des variantes diatopiques et diastratiques. Dans leur étude, il convient donc de prendre en compte l'évolution des structures linguistiques (des inscriptions archaïques latines et grecques au latin pré-roman d'un côté et au grec byzantin de l'autre). En effet, si la diversité des réalisations dialectales et régionales est manifeste en grec, elle est, quoique plus discrète, néanmoins bien réelle en latin. De plus, l'auteure souligne l'importance des paramètres énonciatifs qui entrent en jeu, tels la diversité sociolinguistique des locuteurs, le degré de maîtrise de la langue, la nature des situations de la communication, le contenu de l'énonciation ou encore le statut du destinataire visé. Les inscriptions présentent ainsi la même diversité

d'expression que les textes littéraires et cette diversité conditionne la forme prise par le bilinguisme (visée communicationnelle, dimension culturelle voire esthétique).

En outre, le bilinguisme gréco-latin s'inscrit dans la situation particulière d'un plurilinguisme où d'autres langues jouent un rôle important lors des contacts (langues sémitiques, italiques, celtiques, ibériques). Le bilinguisme gréco-latin demeure à ce jour le volet le mieux documenté et le plus important de la diversité ethnique, linguistique et culturelle qu'a connue l'Empire. Toutefois, une documentation trilingue existe parfois et s'ouvre alors le vaste chantier du corpus des inscriptions bilingues et trilingues du monde gréco-romain, encore à constituer. F. Biville rappelle ainsi que, dans l'étude du bilinguisme gréco-latin, il convient de prendre en considération la possibilité d'intervention d'une langue tierce, c'est-à-dire celle d'un locuteur dont le latin ou le grec n'est pas la langue maternelle, car les risques d'interférence et de déformation s'en trouvent ainsi démultipliés.

L'auteure attire ensuite l'attention sur d'autres risques inhérents aux études sur le bilinguisme en formulant des constats que tous ceux qui s'intéressent à cette question doivent conserver à l'esprit. Elle rappelle que, malgré une vision bipartite et stéréotypée du monde antique qui opposeraient les Grecs aux Romains, il n'y a qu'une culture qui s'exprime en deux langues (*utraque lingua*). De plus, elle reconnaît l'existence d'un protectionnisme linguistique car les Romains défendent le statut de leur langue, même s'ils pratiquent quotidiennement un bilinguisme communicationnel. Enfin, le bilinguisme est forcément dissymétrique car les deux langues qui n'ont pas la même histoire ne peuvent pas être mises sur le même plan. En effet, les premiers témoignages épigraphiques grecs retrouvés en Italie au VIII^e s. av. n.e. ne témoignent pas d'un bilinguisme, mais attestent l'importance de la langue et de la culture grecques et de la diffusion de l'alphabet. Le premier document qui affiche une interaction entre les deux langues est une dédicace aux Dioscures (*Castorei Podlouqueique qurois = Κ Ο Ψ Ρ Ο Ι Σ*), trouvée à Lavinium et datée de 500 av. n.e. De l'autre côté, les premiers témoignages épigraphiques latins en Grèce forment une documentation dispersée qui ne présente pas de témoignage sûr datable d'avant le II^e s. av. n.e. (le plus ancien sénatus-consulte bilingue relatif à l'administration des provinces grecques date de 189 av. n.e.).

Par ailleurs, les situations de bilinguisme que l'on découvre dans les inscriptions parvenues jusqu'à nous sont loin d'être homogènes. En effet, le locuteur peut s'exprimer dans les deux langues en dupliquant l'information (texte bilingue) ou en passant d'une langue à l'autre (*code-switching*). Dans un texte bilingue, le recours successif aux deux langues sur un même support épigraphique amène à s'interroger sur la hiérarchie entre les deux textes ainsi que sur la fidélité de l'un par rapport à l'autre. Dans le cas de l'alternance de langue et de contenu sur le même support épigraphique (*code-switching*), il conviendra plutôt de s'interroger sur la complémentarité des informations destinées à des locuteurs bilingues et sur la motivation du choix de la langue en fonction du contenu à énoncer (de la simple formule alloglotte à des séquences plus longues). Enfin, il existe des énoncés mixtes (ou hybrides) qui se présentent comme la combinaison, à différents niveaux et à différents degrés, des structures linguistiques empruntées aux deux langues : un diasystème fait correspondre un élément A de l'une à un élément A' de l'autre aux différents niveaux de l'analyse linguistique (phonème, morphème, syntaxe, lexique). Ces mécanismes de transfert permettent la translittération, la traduction et l'emprunt, mais créent aussi une « supra-langue » (p.49), une entité abstraite qui prend sens dans l'un et l'autre système. Chez les locuteurs bilingues, des éléments de l'une des langues peuvent venir se substituer spontanément à ceux de l'autre langue. La mixité peut atteindre tous les niveaux de l'analyse linguistique.

En conclusion, la notion de bilinguisme recouvre toute une gamme de situations et de documents, de la cohabitation sans interaction des langues latine et grecque jusqu'à leur fusion. Il

est donc nécessaire de recourir aux textes littéraires pour poser les cadres historique et idéologique, et aux inscriptions pour avoir un aperçu des productions linguistiques induites par le bilinguisme gréco-latin.

Partie 2 : Grec et latin en Orient

Cette partie comporte 9 contributions consacrées au bilinguisme gréco-latin en Orient. Claire Hasenohr étudie d'abord « **Le bilinguisme dans les inscriptions des *magistri* de Délos** ». Sous domination athénienne depuis 167 av. n.e., le principal *emporion* de Méditerranée orientale au I^{er} s. av. n.e. a vu s'installer sur son sol de nombreux *negotiatores* italiens. À travers une trentaine de dédicaces au formulaire répétitif (15 grecques, 3 latines et 12 bilingues) émanant des *magistri*¹, l'auteure tente de montrer l'intérêt de ces textes pour définir les particularités du bilinguisme gréco-latin des *Italici* de Délos. Dans leur ensemble, les deux langues semblent y fonctionner de manière autonome (peu d'influence de l'une sur l'autre). L'absence de traduction systématique de certains termes spécifiques suggère l'existence d'un lectorat bilingue : l'usage du latin constituerait ainsi une référence politique à la nationalité des rédacteurs et l'emploi du seul grec serait révélateur de leur intégration à la société délienne. Plusieurs indices montrent que les textes grecs et latins ne sont pas la traduction l'un de l'autre (omission de date dans l'un des deux textes, texte en grec moins long que texte en latin, omission de la mention de l'offrande) : pour avoir accès à l'ensemble des informations, il fallait donc être bilingue. De plus, l'auteure constate une grande autonomie du texte grec, notamment dans la traduction du latin *magistri* par les termes Hermaïstes, Apolloniastes, Poséidonistes, Compétaliastes, dérivés grecs des noms de divinités auxquelles les quatre collèges distincts de *magistri* destinaient leurs dédicaces (don à Hermès-Mercure, à Apollon, à Poséidon-Neptune ou aux Lares Compitales) : « le texte grec, bien qu'il porte quelques traces d'une traduction littérale, a été conçu indépendamment du texte latin par des Italiens qui savaient utiliser les nuances de la langue grecque et se montraient soucieux de se conformer aux usages locaux. » (p.61). Enfin, C. Hasenohr note une influence de la langue grecque sur la langue latine à plusieurs reprises (par ex., le latin calque le grec en utilisant l'accusatif pour désigner la statue).

En conclusion, l'étude fine de ce corpus d'inscriptions permet de révéler ce qui a motivé le choix linguistique du locuteur : le latin est employé pour souligner le caractère officiel de la dédicace, la traduction en grec est destinée à l'administration de l'île. En revanche, les *magistri* sortis de charge rédigeaient leur dédicace en grec, se conformant ainsi aux usages locaux. L'utilisation du latin est donc un moyen d'affirmer la présence de leur communauté (*Italici*) dans les lieux les plus fréquentés de l'île.

Le deuxième article, de Denis Rousset, est consacré à l'« **Usage des langues et [à l']élaboration des décisions dans le « monument bilingue » de Delphes** ». Le corpus est constitué des actes amphictioniques en langue grecque de 117 av. n.e.², et des décisions du légat de Trajan, C. Avidius Nigrinus, en langues grecque et latine, de 110. Il s'agit de la première inscription bilingue copiée dans l'Orient grec qui expose, en quelques 300 lignes, une double série de décisions officielles. L'auteur présente la réflexion d'un historien sur le bilinguisme de ces inscriptions. Le grec des premières inscriptions des actes amphictyoniques comporte un mélange de *koiné* et de latinismes qui conduit à poser quelques hypothèses sur le mode d'élaboration de ces textes. L'auteur propose ainsi une étude exhaustive des documents avec une analyse fine des

¹ L'auteure étudie les dédicaces des *magistri* (« dignitaires exerçant de façon collégiale une autorité conférée par une communauté plus large » (p.59), Hermaïstes, Apolloniastes, Poséidonistes, Compétaliastes en grec), qui étaient nommés par les *Italici* pour veiller sur leur sanctuaire et jouaient ainsi un rôle de premier plan au sein de la population cosmopolite de Délos (statut juridique inconnu).

² Le scandale de 117 av. n.e. : des actes délictueux ont été commis envers le sanctuaire d'Apollon (malversation financière et déficit dans le cheptel d'Apollon, problème de délimitation des terres sacrées) et ont été dénoncés devant le Sénat par des Delphiens exilés par leurs adversaires.

variations dialectales et des emprunts. En effet, les documents sont loin d'avoir la forme habituelle des décrets de l'Amphictionie car la langue y est hétérogène. À côté de la *koinè* habituellement utilisée dans les documents amphictioniques des II^e et I^{er} siècles av. n.e., des traces de la *koina* du Nord-Ouest sont présentes, essentiellement dans les noms propres (les autres emplois sont vraisemblablement la reprise d'expressions anciennes du serment traditionnel des hiéromnémones ou trahissent la langue maternelle du secrétaire de séance). De plus, des latinismes apparaissent dans des expressions tirées telles celles du sénatus-consulte voté à Rome, ce qui atteste de la participation de locuteurs de langue maternelle latine à la rédaction d'un des documents. L'étude des variations linguistiques permet à D. Rousset d'éclairer le mode de rédaction et d'élaboration des décisions de l'Amphictionie durant cette session extraordinaire : utilisation de documents anciens, recours à plusieurs secrétaires de séances, participation de Romains à la rédaction des décisions et à l'enquête menée sur place (même si on ne trouve aucune mention explicite de leur présence ni de leur rôle).

Le bilinguisme apparaît explicitement dans les arbitrages du légat de Trajan, C. Avidius Nigrinus, gravés sur le temple. Le corpus, présenté en annexe, est constitué de trois sentences judiciaires (*decreta*) en latin, traduites dans un grec conforme aux traits habituels de l'époque. Néanmoins, il s'agit d'une traduction libre avec des omissions et des rajouts (mais sans les approximations involontaires d'un hellénophone comprenant mal le latin), d'une version parallèle, fidèle à l'esprit des décisions et au jugement sur le fond. Ces inscriptions offrent finalement la possibilité de confirmer l'usage prioritaire du latin par les magistrats romains, ce que la documentation découverte en Orient permet rarement.

Dans le troisième article, « **L'épigraphie funéraire bilingue des Italiens en Grèce et en Asie, aux II^e et I^{er} s. av. J.-C.** », Élodie Bauzon considère le bilinguisme en tant que phénomène historique et sociologique, comme « un élément important dans la recherche des signes de l'intégration des Italiens dans le monde grec ». L'auteure, qui a consacré son doctorat à cette question en 2003, se place sous le patronage de Jean Hadas-Lebel (*Le bilinguisme étrusco-latin*, 2004) pour établir la distinction entre la qualité d'un individu compétent en deux langues (*bilingualité*) et la situation touchant un nombre variable d'individus ayant en commun la pratique des deux idiomes (*bilinguisme*). Son hypothèse est que la pratique des *negotiatores* installés en Orient révèle une situation de bilinguisme. Comme les cités d'Orient ont conservé le grec comme langue officielle, les textes bilingues du domaine privé et plus précisément les inscriptions funéraires sont très rares. On dénombre moins d'une dizaine d'épigraphes bilingues sur les quelques 200 documents du corpus des épigraphes des Italiens en Orient (soit environ 4%). É. Bauzon cherche donc à expliquer ce qui a motivé les Italiens installés en Orient à faire (faire) une épigraphie bilingue. Les 9 inscriptions, retrouvées sur les principaux sites où sont attestées les communautés de *negotiatores* (Rhénée, nécropole de Délos ; Athènes ; Éphèse ; Thessalonique ; Cyzique), sont présentées avec leur traduction française. Pour tenter d'expliquer cette présence du latin dans les inscriptions bilingues, la piste du statut de ces individus est écartée : aucun statut ne semble *a priori* plus favorable qu'un autre à la rédaction d'une inscription funéraire dans les deux langues. L'auteure montre que le bilinguisme de ces inscriptions répond à des stratégies individuelles multiples : pour les anciens esclaves (inscription de Thessalonique), le latin au début de l'inscription est une marque de leur nouvelle appartenance à la romanité ; pour les affranchis, c'est une façon d'affirmer le lien avec leur ancien patron, notamment s'ils sont devenus leur « chargé d'affaire », leur bilinguisme affichant alors « la preuve d'un parcours social atypique » (p.124) ; dans le cas du tribun militaire d'Éphèse, qui a épousé une Grecque, le respect de la langue locale, celle de son épouse, coexiste avec l'usage de sa propre langue et l'affirmation de la langue de puissance. En conclusion, malgré sa marginalité, le bilinguisme dans les inscriptions funéraires des Italiens en Orient permet d'appréhender les regards réciproques des Italiens et des Grecs à la fin de la République.

Dans le quatrième article, « **Le grec et le latin dans les inscriptions de Béroia** », Miltiade Hatzopoulos choisit d'examiner les rapports entre le grec et le latin dans une région de la Grèce du Nord où est attestée, à époque moderne, une importante minorité de locuteurs d'une langue néolatine. L'auteur s'était déjà occupé de ce problème en Épire, dans la colonie romaine de Thesprotie, mais la documentation lacunaire sur les cités de Macédoine empêchait de le faire jusqu'alors. Le corpus des inscriptions de Beroia offre désormais une documentation sur les langues écrites de la capitale du *koïnon* macédonien à époque romaine. L'écrasante majorité des documents est rédigée en grec : sur 512 inscriptions, seulement 16 sont en langue latine et 6 sont bilingues. Dans les inscriptions de la période républicaine et du Haut-Empire, le choix du latin peut s'expliquer par la provenance étrangère du commanditaire. En outre, dans les inscriptions de l'antiquité tardive (V^e et VI^e s.), on constate des traces d'hellénisme dans les inscriptions latines. La vitalité du latin soulève alors la question de son influence sur le grec parlé et de son éventuelle survivance jusqu'à l'époque moderne. Mais aucune donnée linguistique ne permet à ce jour d'établir un lien avec la minorité valaque toujours en place.

Dans le cinquième article, « **Aspects du bilinguisme gréco-latin dans la province de la Mésie inférieure** », Giovanbattista Galdi organise sa réflexion autour d'un corpus d'inscriptions latines et grecques de Scythie mineure. Les plus importantes colonies grecques, les centres urbains d'Histria, de Tomis et de Callatis, sont restées en contact étroit avec la Grèce pendant toute leur durée de vie. La présence romaine du I^{er} siècle est liée au *limes* danubien, puis le *limes* se déplaçant, la région devient tranquille jusqu'au III^e siècle où les invasions des Goths commencent. Comme les 1496 inscriptions du corpus sont antérieures à la fin du IV^e s.³, l'auteur en déduit que latin et grec ont dû coexister pendant environ 300 ans. En outre, l'analyse des ratios en fonction des territoires montre que les inscriptions grecques sont plus nombreuses que les latines sur les colonies maritimes (Histria, Tomis, Callatis), alors qu'à l'intérieur des terres, lieu de résidence de nombreux vétérans romains, la langue latine tend à être préférée. Le lexique a la particularité d'avoir des mots en commun dans les deux langues. L'auteur se concentre ici sur le matériel phonétique et morphologique des documents latins (ex. de la forme diphtonguée *puosuit* ; de la graphie *segundum*, etc.). L'analyse linguistique des inscriptions de la Scythie révèle « un état de langue correct et stable dans les textes grecs » (faible nombre d'erreurs, dont la presque totalité est documentée aussi dans d'autres régions). En revanche, les inscriptions latines concentrent un grand nombre de variations morphologiques et syntaxiques par rapport au latin des autres territoires orientaux, fait notable compte tenu du petit nombre d'inscriptions (550) dont une petite moitié est, en outre, fragmentaire (252). L'auteur avance deux facteurs pour expliquer ces nombreuses déviations : l'influence du grec et la diffusion précoce des phénomènes du latin tardif (II^e-III^e s.) qui se répandent ensuite dans le reste de l'Empire à partir du IV^e siècle. Ces deux facteurs traduisent une très faible maîtrise de la langue par les locuteurs, certainement due au contact étroit avec le grec, à la position géographique très périphérique et au type de romanisation du territoire réalisée principalement par l'armée et par les artisans.

Dans le sixième article, Catherine Dobias-Lalou revient « **Sur quelques faits de bilinguisme gréco-latin dans le corpus épigraphique cyrénéen** ». La Cyrénaïque, une région de langue grecque sous administration romaine dès le I^{er} siècle av. n.e., offre un corpus d'inscriptions latines et bilingues. L'auteure s'intéresse précisément aux documents bilingues relatant l'action du légat de Pompée en 67 av. n.e. (Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus) ainsi qu'à la stèle dite des « édits d'Auguste »⁴ (7-4 av. n.e.) et aux cippes de récupération foncière (I^{er} s.).

³ Les données sont issues des 4 volumes des *Inscriptiones Scythiae Minoris antiquae*. Une grande majorité des inscriptions sont en grec (61.4%), 36.7% en langue latine et 1.8% sont bilingues. L'auteur présente des tableaux récapitulatifs incluant les données chiffrées pour chaque territoire aux pages 144-145 de son article. Les documents sont de nature diverse : décrets et lettres officielles ; autres inscriptions officielles et dédicaces à l'empereur ; inscriptions religieuses ; épitaphes ; graffiti.

⁴ La stèle des édits d'Auguste est constituée de 5 édits dont le cinquième, rédigé en latin et doublé d'une traduction grecque, est applicable à l'Empire tout entier ; les 4 autres édits ne concernent que la Cyrénaïque (l'auteure fait

L'objectif est ici d'étudier le bilinguisme en tenant compte des conduites pratiques auxquelles correspondent les indices de bilinguisme. Pour les inscriptions officielles, l'auteure prend en compte, dans la mesure du possible, le degré de familiarité avec la langue latine des copistes et des lapicides. Le résultat de l'analyse montre clairement un envahissement du latin par le grec dans ces textes gravés dans et pour la région. Néanmoins, C. Dobias-Lalou, même si elle approuve le fait que d'innombrables latinismes parcourent les textes grecs, insiste sur le fait qu'en Cyrénaïque, à cette époque, les lapicides pratiquaient à la fois le dialecte épichorique et la *koïnè* transhellénique (pas de grec uniforme). Ainsi, certains traits perçus comme des latinismes pourraient plutôt s'expliquer comme une rémanence dialectale. En outre, l'influence du latin sur le grec se fait également sentir dans les cippes de bornage. En effet, l'auteure constate une homogénéité de production et de comportement linguistiques, notamment par la rareté de l'article en grec, précisément là où il serait attendu devant le substantif désignant l'objet de la restitution. Des latinophones ont ainsi aligné le grec de leur document sur certaines habitudes latines.

En conclusion, l'auteure observe que, malgré leur coexistence, les langues se sont peu mélangées : le latin est resté limité à des usages officiels ou juridiques et les documents privés (funéraires) en latin étaient probablement destinés à la communauté latinophone. Les rares bilingues sont toujours des doublons, et les influences des langues l'une sur l'autre « sortent peu du minimum nécessaire pour rendre en grec des faits latins ou pour dire dans la langue du pouvoir suprême ce qui intéressait la vie locale » (p.167).

Dans le septième article, Cédric Brélaz analyse « **Le recours au latin dans les documents officiels émis par les cités d'Asie Mineure** ». Le grec étant la langue des relations politiques et administratives entre les autorités romaines et les communautés locales de la moitié orientale de l'Empire, l'auteur se donne pour objectif d'examiner les raisons qui ont poussé certaines cités grecques à utiliser le latin, dans le contexte public des inscriptions honorifiques. L'originalité de cette contribution repose sur l'examen des sources littéraires pour déterminer le degré de connaissance de la langue latine chez les hellénophones. Le constat est sans appel : la grande majorité des Grecs gratifiés de la citoyenneté romaine à l'époque impériale ne savent pas le latin. Néanmoins, l'auteur rappelle que le latin n'est pas complètement absent dans cette partie de l'Empire. En effet, on le trouve dans (1) les inscriptions impliquant les autorités romaines (l'original latin des documents romains peut être affiché à côté de la traduction grecque, ou des documents romains affichés sans traduction, notamment les copies de pièces administratives ou extraits d'actes juridiques ou encore des dédicaces de monuments que les autorités romaines ont fait construire ou réparer) ; mais aussi dans (2) des inscriptions de particuliers (épitaphes, inscriptions honorifiques ou dédicaces émanant de personnes originaires de la partie latinophone de l'Empire comme les *negotiatores*, les soldats, les magistrats, des Grecs romanisés entrés au service de Rome, ou des Grecs entretenant des relations personnelles avec des Romains) ; et enfin dans (3) des inscriptions honorifiques publiques émises par les cités grecques des provinces romaines d'Asie Mineure entre le II^e siècle av. n.e. et le III^e siècle. Ce sont elles qui constituent le corpus de la présente étude.

Le plus ancien exemple de recours au latin par des cités grecques d'Asie Mineure se rencontre dans des inscriptions en l'honneur de *negotiatores* ou de Grecs ayant acquis la citoyenneté romaine (I^{er} s. av. - I^{er} s. ap.). Ainsi, dans ces honneurs décrétés à titre posthume, le nom du défunt est parfois mentionné en latin ou bien la formule honorifique résumant le décret passé par la cité est écrite dans les deux langues. Néanmoins, l'auteur indique que ces quelques inscriptions font figure d'exception et conclut que les citoyens romains résidant dans ces cités se sont joints aux autorités locales pour honorer des défunts, eux-mêmes citoyens romains, car à cette période, la citoyenneté romaine est peu répandue parmi les élites locales des cités anatoliennes. Dans les inscriptions en l'honneur d'officiels romains ou de membres de la famille

l'hypothèse qu'ils ont été rédigés en grec à partir de brouillon latin).

impériale (I^{er}-II^e s.), une version latine accompagne parfois la version grecque (très souvent sur la base de la statue ; parfois, cas très atypique, une inscription est rédigée uniquement en latin (autel funéraire de Pergame). Dans cette série d'inscriptions, l'usage du latin a pour but, selon l'auteur, de « promouvoir avec insistance la loyauté de la cité émettrice envers les autorités romaines » (p.180). Dans les dédicaces de milliaires aux empereurs où l'utilisation du latin varie de la simple titulature latine de l'empereur à la traduction en latin du nom de la cité, le latin s'adresse aux armées qui empruntent le réseau. À l'inverse, dans une inscription entièrement en latin, le passage maintenu en grec attire l'attention : Éphèse, qui sanctionne officiellement des inscriptions honorifiques privées (I^{er}-II^e s.), inscrit sa titulature en grec, laquelle semble destinée aux cités rivales pour bien marquer son territoire. En conclusion, l'auteur remarque que le seul point commun entre ces inscriptions, destinées à des Romains ou à des Grecs dotés de la citoyenneté romaine (I^{er} s. av. – I^{er} s. ap.), est leur caractère honorifique. L'utilisation du latin est alors une initiative ponctuelle, le fruit de circonstances particulières et on ne constate pas de latinisation dans les cités grecques d'Asie Mineure, comme ce fut le cas dans les cités de Mésie inférieure ou de Méditerranée occidentale.

Dans la huitième contribution, intitulée « **Bilinguisme et trilinguisme à Palmyre** », Jean-Baptiste Yon ouvre une perspective sur le multilinguisme en Syrie, dans une partie de l'Empire romain où le grec et le latin sont très peu utilisés par les populations locales. En effet, ce sont l'araméen, l'hébreu ou encore d'autres langues du groupe nord-arabique qui y sont employées. Palmyre est sans doute le mieux documenté des cas de multilinguisme de l'Empire, bien que le latin y soit rare. L'objectif de l'auteur est de comprendre le rôle du latin à Palmyre où le grec et l'araméen sont les deux langues officielles hors du domaine militaire. L'étude propose d'évaluer le poids respectif de l'hellénisation et de la romanisation de la Syrie et de mesurer ainsi l'intégration de cette dernière à l'Empire. À Palmyre, se trouve un corpus original d'inscriptions trilingues (latin, grec, araméen) à côté d'inscriptions latines qui émanent de la garnison. Néanmoins, les exemples d'inscriptions trilingues demeurent rares (8 cas présentés en annexe sur 3000 textes épigraphiques du site) et les plus anciennes sont datées de 52-74, au début de la *polis* de Palmyre. Le latin ne s'est pas imposé comme langue officielle à Palmyre non seulement en raison du nombre peu élevé de locuteurs, mais aussi du fait que toutes les relations commerciales avaient lieu avec des cités hellénophones. Toutefois, l'auteur souligne que Palmyre est un cas exceptionnel car le latin y fut utilisé comme langue officielle jusqu'à son statut de colonie, moment à partir duquel, paradoxalement, le latin n'est plus employé dans les textes officiels. Dans l'Orient romain, les élites sont déjà constituées sur d'autres bases que la simple romanisation : les liens avec l'Empire se manifestent ainsi par d'autres moyens que l'emploi du latin. Le trilinguisme reste très marginal et, quand il apparaît, c'est pour paraître romanisé ou au contraire, paradoxalement, pour paraître bien intégré dans la ville de Palmyre. À la fin de son article, l'auteur examine, dans une optique de comparaison, l'emploi du latin dans un périmètre élargi à la région pour mesurer la spécificité de la situation palmyrène. Le latin est très présent dans les archives de la garnison de Doura-Europos (Syrie actuelle) et son emploi paraît remarquable dans certaines souscriptions officielles de Zeugma (Euphrate). Dans les deux cas, le latin apparaît comme langue de pouvoir, ce qui n'était pas forcément le cas à Palmyre.

La deuxième partie du présent volume se clôt avec la contribution de Denis Feissel, « **Écrire grec en alphabet latin : le cas des documents protobyzantins** ». L'État protobyzantin cesse d'utiliser le latin comme langue officielle au VI^e siècle. Mais c'est alors que se développe en Orient la mode de transcrire en alphabet latin des mots de la langue grecque. Comment expliquer cet apparent paradoxe ? À partir d'une nouvelle inscription de 533, l'auteur cherche à préciser l'étendue et les modalités de ce phénomène dans les documents protobyzantins non littéraires (IV^e s. - VII^e s.) : procès-verbaux officiels de l'administration impériale, législation justinienne avec ses épitomés grecs, souscriptions d'actes, sceaux de fonctionnaires impériaux et légendes de monnaies médiévales. L'originalité du corpus réside dans la mise en relation

d'éléments déjà bien étudiés par ailleurs, mais envisagés jusqu'ici de manière distincte. Le phénomène de translittération est aussi ancien que le contact entre les deux langues. Dans l'Empire romain tardif, les nouvelles formes de translittération ne se limitent plus à des mots d'emprunts : des textes littéraires grecs entiers sont transposés en alphabet latin (ex. du *Psautier* au VI^e s.). Dans la copie lapidaire d'un procès-verbal de la préfecture d'Orient (Constantinople, 533 ; inscription de Didymes publiée en 2004 par l'auteur), on trouve les noms et titres du préfet d'Orient en langue grecque mais notés au moyen d'un alphabet latin. D. Feissel l'interprète comme le témoin d'un « compromis fragile entre la tradition de la diplomatie romaine tardive et la tendance à l'hellénisation des actes administratifs, déjà irréversible en Orient » (p.216). En effet, depuis la Tétrarchie, les cadres formels des procès-verbaux sont rédigés en latin, même quand les propos enregistrés sont en grec. L'auteur analyse deux autres documents dans cette perspective : un procès verbal à Apamée de Syrie et une souscription de Restutus, évêque de Thabor, tous deux datés de 518. Grâce à l'étude de dates hybrides mélangeant les deux systèmes de notation dans les *Novelles de Justinien*, et qui, pour cette raison, avaient été initialement écartés par les éditeurs, l'auteur met en lumière les vestiges de phénomènes analogiques (cas des *Épitomés* grecs des *Novelles* où le texte avant correction a toutes les chances d'être finalement authentique). Il termine enfin par l'examen d'une série de souscriptions grecques en alphabet latin de notaires en Égypte (V^e- VII^e s.), et de sceaux de fonctionnaires impériaux (collection Zacos). Malgré la variété des documents analysés, les cas de translittération constituent, dans leur ensemble, un système cohérent et un phénomène social bien circonscrit à la sphère de l'État, à l'exclusion du clergé, et qui se présente, selon l'auteur, comme un aspect de la disparition du latin comme langue d'État. Le passage de textes bilingues à des textes digraphes est finalement « un compromis entre l'usage d'insérer dans un texte grec des formules latines naguère obligatoires [...] et l'hellénisation de plus en plus complète des documents orientaux » (p.228). De plus, dans un empire en transition, où la connaissance du latin ne va plus guère au-delà de l'alphabet, « écrire le grec en caractères dits " romains " témoigne du prestige reconnu à cet alphabet » (p.213). L'auteur note enfin que ce phénomène sporadique à époque protobyzantine s'impose comme la forme ordinaire des inscriptions du monnayage impérial, du VIII^e au X^e siècle, en remplacement des légendes purement latines qui s'étaient maintenues jusqu'alors et dont le conservatisme était devenu par trop anachronique. Ainsi, « l'habillage latin de mots grecs n'est plus à Byzance qu'un symbole, mais éloquent, de l'héritage romain » (p.228-229).

Partie 3 : Latin et grec en Occident

La troisième et dernière partie du volume présente 5 contributions consacrées aux phénomènes de bilinguisme en Occident. Dans la première d'entre elles, « **Remarques sur le vocabulaire politique des *Res Gestae Divi Augusti*** », Jean-Françoise Berthet propose de mettre en lumière les facettes lexicales de la déviation politique en repérant les indices de la transformation du légalisme républicain en pouvoir personnel, dans le testament politique d'Auguste, écrit en latin et traduit en grec pour les cités provinciales de l'Est de l'Empire. L'auteur classe le vocabulaire des *Res Gestae Divi Augusti* (RGDA) en 3 catégories tout en reconnaissant les limites artificielles de l'exercice : le vocabulaire du fonctionnement politique (mots désignant les procédures de décision), celui des institutions politiques (*res publica*, *potestas*) et celui de la tradition politique (mots désignant des notions dépourvues d'implications proprement légales, mais chargées d'une légitimité forte et ancienne tels *mos maiorum*, *auctoritas* ou *princeps*). On regrette que l'auteur ne précise pas vraiment le cadre de la méthodologie linguistique suivie et que la démonstration assez elliptique nuise à la clarté du propos.

La deuxième contribution de Daniel Vallat, intitulée « **Interférences onomastiques et péri-onomastiques dans les *Res Gestae d'Auguste*** », s'intéresse au devenir des noms propres latins dans leur traduction grecque. L'étude révèle que les solutions adoptées sont diverses et qu'elles mettent en jeu, chacune à leur manière, les compétences linguistiques et culturelles du

traducteur. L'auteur indique clairement l'intérêt de la documentation épigraphique pour un linguiste, à savoir une authenticité que ne revêtent pas les manuscrits (p.242). Ce choix est d'autant plus probant dans le domaine de l'onomastique que le nom propre n'est pas vecteur de sens lexical et qu'il est ainsi plus sujet à la déformation. Ainsi, le traducteur confronté au nom propre trouve une solution qui met en jeu des interférences entre les deux langues. Dans le corpus choisi (RGDA), le bilinguisme n'a rien d'évident car les deux textes ne se mélangent pas, sauf précisément au niveau onomastique. L'étude examine successivement le cas des anthroponymes, des toponymes et des théonymes.

Pour les anthroponymes latins, la transcription est de règle ; aucune tentative de traduction n'apparaît dans la version grecque même quand les *cognomina* s'y prêteraient. La conservation intacte se veut ainsi au service de l'efficacité de l'acte de communication. Néanmoins, le grec développe les prénoms abrégés et fournit alors de précieuses informations sur le latin parlé (*D(ecimo)* est ainsi développé Δέκιμοι). En ce qui concerne les toponymes, des noms à tendance monoréférentielle et à notoriété forte, la transcription cesse néanmoins d'être la règle. L'auteur distingue le cas des noms de Rome de celui des autres toponymes. Pour ces derniers, la fixation antérieure du nom en grec produit un quasi homonyme en latin (Ἄλπης = *Alpes*). En sus de quelques modifications de nombre (la Cyrénaïque est un singulier pour le traducteur grec qui la considère comme une seule province alors que le latin a un pluriel), dans les deux langues, demeurent deux types de distinction : le toponyme est traduit par un équivalent référentiel soit sans lien morphologique (*Africa* = Λιβύη) soit témoignant des variations formelles à partir d'un radical identique (*Galliae* = Γαλατία). En revanche, pour le nom de la ville de Rome, la transcription est littérale (*Romam* = Ῥώμην). Dans le cas des noms désignant les monuments, le nom commun est en général traduit tandis que le nom propre est translittéré (*Forum Iulium* = Ἀγορὰν Ἰουλίαν). Enfin, dans le cas des théonymes, des noms monoréférentiels à spécificité forte, on constate très peu de transcriptions car pour les grandes divinités, les équivalences sont préétablies. Les divinités secondaires subissent un traitement différent, une traduction par calque. Mais souvent le traducteur rencontre des difficultés dans le maniement des *realia* religieux romains, ce qui se traduit par des approximations. L'auteur termine sa démonstration en étudiant les interférences péri-onomastiques, c'est-à-dire les cas où le statut des noms pose problème comme dans les titres (*Augustus* = Σεβαστός) ou les termes spécifiques romains (*augur* = αὐγούρ). C'est le flottement entre traduction et transcription pour rendre ces termes dans l'autre langue qui fait que l'auteur s'interroge sur leur statut onomastique. Pour conclure, D. Vallat souligne l'importance de l'onomastique dans les RGDA qui est conçue comme « un outil d'appréhension et de connaissance du monde, ainsi qu'un moyen pour Auguste d'asseoir son pouvoir à travers le temps, l'espace et la religion » (p.255). Le but ultime est bien d'assurer une communication efficace et de favoriser l'accès des hellénophones aux institutions latines.

Dans le troisième article de cette dernière partie, « **Observations sur la forme grecque des indications calendaires romaines à Rome à l'époque impériale** », Heikki Solin étudie la façon dont les Grecs de Rome ont exprimé les jours du mois du calendrier romain à époque impériale. Le corpus choisi est composé des inscriptions chrétiennes (IV^e-V^e s.) et de graffiti pariétaux inédits d'une maison privée à proximité de la Stazione Termini à Rome (II^e-III^e s.). Les inscriptions chrétiennes constituent un corpus abondant et riche en informations car les chrétiens, contrairement aux païens, ajoutaient une date exacte dans leurs inscriptions funéraires (date de la mort ou de la déposition). La datation qui tombe le jour des Kalendes, des Nones ou des Ides est exprimée au datif ainsi que le nom du mois sous forme adjectivale (Καλανδαῖς Ἰανουαρίαις). Dans l'expression des jours intermédiaires, le comptage rétrospectif des jours se fait comme en latin : πρό est suivi du nom de jour au génitif : (*ante diem*) III *Kalendas* est traduit par πρό γ' Καλανδῶν. Dans l'ensemble, les Romains écrivant grec ont donc suivi la pratique latine.

Bruno Rochette, dans la quatrième contribution, étudie « **Le bilinguisme gréco-latin dans les communautés juives d'Italie d'après les inscriptions (III^e-VI^e s.)** ». Son objectif est de proposer une étude sociolinguistique afin d'analyser les attitudes linguistiques des deux communautés juives. Le corpus est constitué d'inscriptions en provenance des catacombes romaines (584 textes, 74% en grec, 17% en latin, 6% bilingue, 3% hébreu/araméen) et de Venosa (Apulie-Lucanie). Les juifs constituent une minorité importante en Italie (à Rome, on estime cette population entre 20.000 et 40.000 personnes au I^{er} s.), mais ils ne forment pas une communauté homogène. Si le grec est utilisé comme *lingua franca*, les langues usitées dans les épitaphes des catacombes varient d'un site à l'autre. Le bilinguisme est donc répandu dans les communautés juives, mais à des degrés divers. En effet, le dossier épigraphique juif d'Italie pose des questions relatives à l'emploi des langues : est-ce une communauté bilingue ? Peut-on parler de diglossie ? Se produit-il une évolution ? De plus, l'utilisation du grec dans les épitaphes ne signifie pas que la communauté était entièrement hellénophone car la chaîne de production de l'inscription comprend plusieurs personnes, ce qui constitue un obstacle supplémentaire dans l'étude linguistique.

L'auteur propose ainsi une typologie des épitaphes, accompagnée d'une chronologie relative des catacombes. Les inscriptions répondent, pour la plupart, à un schéma fixe : un court texte mentionne le nom du défunt, et éventuellement celui de sa synagogue, sa fonction religieuse, son âge, son occupation, son origine, le commanditaire, et contient aussi parfois quelques épithètes laudatives et formules traditionnelles et des symboles. Les inscriptions juives dérivent du modèle classique des inscriptions funéraires auxquelles elles ajoutent des formules en grec ou en hébreu ou des symboles pour exprimer leur judéité. Par exemple, dans la catacombe de Vigna Randanini, une certaine Julia honore son mari en latin avant de se voir dédier par son fils une inscription en grec : la langue de l'épitaphe n'apporte ainsi aucune certitude sur la pratique linguistique de la famille. Le grec reste la langue principale de la communauté juive de Rome, mais comme on enterre dans des catacombes en fonction de la place, les juifs enterrés au même endroit ne sont pas forcément issus de la même communauté. Pour B. Rochette, revenir sur la datation des textes permet de poser l'hypothèse que les juifs ont fait le choix du grec pour se distinguer des chrétiens chez lesquels l'usage du latin est devenu majoritaire (« une réaction au phénomène de latinisation qui se passe chez les chrétiens », p.279), et ce d'autant plus qu'à Rome les deux communautés étaient très proches. Sur le plan structurel, le grec des épitaphes de Rome reflète la langue parlée au sein des classes inférieures ; ce n'est donc pas une langue artificielle employant des formules stéréotypées. Dans les textes latins, aucune formule n'est typique des catacombes juives. Ainsi, à Rome, épitaphes latines et grecques ont coexisté de manière indépendante avec peu de relations entre elles, même si des influences existent dans les deux sens (syntaxique, morphologique, phonétique). Alors que les textes bilingues sont très rares à Rome (un seul texte bilingue connu à ce jour avec une formule de paix en hébreu), les textes latins transcrits en grec sont plutôt fréquents. Selon l'auteur, cette pratique serait révélatrice d'une phase de transition entre le latin et le grec et les raisons de ce choix des caractères grecs sont multiples : le grec permet au commanditaire hellénophone de lire l'inscription du défunt latinophone ; le grec permet au commanditaire latinophone d'honorer le défunt hellénophone ; dans le cas d'un commanditaire et d'un défunt tous deux bilingues, le latin peut se comprendre comme une marque de leur acculturation. Néanmoins, on s'aperçoit que cette compétence se limite à la seule maîtrise orale de la langue seconde sans la connaissance de l'écriture. Le phénomène inverse (texte grec transcrit en caractères latins) est extrêmement rare puisque seuls trois exemples sont connus à ce jour. Dans les épitaphes de Venosa (postérieures à 200), l'utilisation du grec est plus fréquente qu'ailleurs. L'histoire de la famille de Faustinus éclaire l'emploi des langues dans cette communauté juive qui s'est développée indépendamment de celle de Rome : le latin y était la langue première.

En conclusion, l'examen des deux dossiers épigraphiques conduit à poser deux situations distinctes. À Rome, le bilinguisme des juifs est réel mais imparfait : ils étaient d'abord de langue grecque avant de devenir bilingues. L'hébreu ne jouait qu'un rôle secondaire. Au moment où des Latins plus nombreux devenaient chrétiens, les juifs ont peut-être voulu renouer avec l'usage primitif du grec pour se différencier des chrétiens. Ce n'est donc pas un phénomène de diglossie. En revanche, Venosa n'est pas une ville bilingue : le maintien du grec est difficile au sein d'une communauté majoritairement latinophone. C'est alors l'hébreu qui sert de signe distinctif par rapport aux chrétiens.

La troisième partie de ce volume se clôt par l'article de Jean-Claude Decourt qui examine « **Le bilinguisme des inscriptions de la Gaule** ». Son corpus est constitué de 150 inscriptions grecques d'époque impériale. Il s'agit d'un ensemble clos, homogène d'un point de vue chronologique, réparties sur le pourtour méditerranéen et la vallée du Rhône (Lyon, Autun). Le contexte linguistique est celui d'un milieu fortement latinisé et en partie celtisant pour l'épigraphie. Ainsi, il existe différents degrés de bilinguisme qui trahissent différents degrés d'acculturation à la langue et à la culture dominantes. La spécificité de ce corpus permet d'envisager non seulement le bilinguisme gréco-latin dans cette zone marginale du monde grec, mais aussi spécifiquement l'emploi de l'alphabet grec pour noter du gaulois. Le bilinguisme gréco-latin se manifeste dans un environnement partiellement gaulois où un bilinguisme plus ancien grec/gaulois existe tout en étant limité à la frange côtière : cet environnement potentiellement trilingue pourrait avoir eu une influence sur l'épigraphie locale. Toutefois, à ce jour, aucune inscription bilingue grec/gaulois ou latin/gaulois n'est connue. L'épigraphie gauloise relevant strictement du domaine privé, on écrit en caractères grecs mais pas en langue grecque.

L'auteur développe dans la suite de son article le strict cas du bilinguisme gréco-latin en Gaule et en dégage plusieurs degrés successifs. Le degré zéro du bilinguisme (cas du « bigraphisme » ou du « bialphabétisme ») manifeste une forme très modeste d'acculturation, avec par exemple, l'invocation latine *Dis Manibus*, écrite en toutes lettres ou abrégée ou translittérée ou traduite, dans de nombreuses épitaphes en langue grecque. À un premier niveau, le bilinguisme se manifeste dans les inscriptions monolingues (latines ou grecques) par quelques mots empruntés à l'autre langue. Le recours à un formulaire complémentaire dans l'autre langue est toutefois plus fréquent pour les inscriptions latines que pour les inscriptions grecques. À un deuxième niveau, l'insertion d'un texte en grec dans une inscription latine traduit, selon l'auteur, l'affirmation d'une culture (mosaïques, décret honorifique pour T. Julius Dolabella gravé à Nîmes). Enfin, le troisième niveau, à savoir les inscriptions strictement bilingues (traduction ou adaptation), manifeste l'affirmation du biculturalisme : par exemple, l'inscription de Thäim, fils de Saad, est révélatrice d'une stratégie qui met en avant les racines orientales du défunt et l'intégration de sa famille à la société occidentale. L'analyse de ces documents prouve une fois encore qu'il n'y a pas un bilinguisme mais des formes très variées de bilinguisme.

Conclusions

En conclusion de cet imposant volume, Jean-Louis Ferrary souligne que l'ouvrage a permis un dialogue fécond entre les linguistes, qui amènent leur questionnement et leurs outils d'analyse, et les historiens et épigraphistes, qui étudient un matériau très diversifié et certainement plus proche de la langue parlée que le matériau littéraire. L'ensemble des articles couvre un large spectre spatial et temporel (II^e s. av. n.e. – VII^e s.), même si la *pars orientalis* hellénophone demeure la plus étudiée dans ce volume. La tendance générale qui distingue d'un côté le latin, langue de pouvoir, et de l'autre, le grec, langue de culture, n'est nullement systématique et c'est là tout l'intérêt des contributions de ce volume de le montrer.

Mots-clés : grec , latin, araméen, bilinguisme, trilinguisme, identités linguistique et culturelle, alphabet, épigraphie, onomastique, administration romaine.